

/// COMMUNIQUÉ DATÉ DU VENDREDI 2 JUILLET 2010

> DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DU 2 JUILLET 2010

L'accentuation de la RGPP et le projet gouvernemental en matière de retraites sont complémentaires : ils s'inscrivent tous deux dans une volonté délibérée d'austérité visant à réduire les dépenses publiques et sociales, ce qui remet profondément en cause les valeurs d'égalité et de solidarité qui constituent deux des piliers de la république sociale.

Face à un gouvernement qui affirme ne pas vouloir remettre en cause la logique et les éléments essentiels de son projet sur les retraites, la Commission exécutive rappelle que la résistance des salariés s'impose et qu'elle passe prioritairement par une exigence de retrait du projet de loi.

La Commission exécutive réaffirme qu'en matière de retraites, il faut trouver les financements nécessaires, en particulier en réintroduisant de la justice sociale, ce qui passe par des augmentations du pouvoir d'achat des salaires et une grande réforme fiscale.

Conformément à ses positions défendues à maintes reprises, en particulier le 15 juin, la Commission exécutive réaffirme que toute plateforme revendicative commune devra comporter l'exigence du retrait du projet de loi.

C'est donc sur l'exigence d'un retrait du projet de loi et consciente que lorsque les manifestations ne suffisent plus la question d'une journée de grève interprofessionnelle est posée, que la Commission exécutive appelle l'ensemble de ses structures et militants à participer de manière massive au 7 septembre 2010.

**Adoptée à l'unanimité
Paris, le 2 juillet 2010**